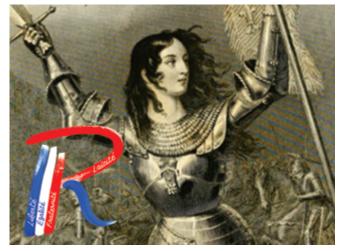
S'ils fêtent l'anniversaire de Mahomet ils ne peuvent plus fêter le ramadan…

écrit par Philippe Le Routier | 28 décembre 2015



Ils <u>fêtent l'anniversaire</u> de la mort de leur prophète ? Je voudrais faire remarquer une chose qui me semble essentielle.

Chacun sait que le ramadan se décale d'année en année, puisque les musulmans utilisent le mois lunaire ...

Partant de ce point, comment l'anniversaire de leur « prophète » pourrait-il NE PAS SE DÉCALER ÉGALEMENT ?

Soit ils adoptent notre calendrier ...

Et l'organisation du ramadan devient impossible selon les exigences du coran !

Soit ils conservent leur calendrier, et c'est la naissance du « prophète » qui devient impossible à placer sur une date fixe !

Ils sont coincés, car, comme c'est très bien expliqué dans cet article, n'importe quelle solution serait une bida'h, une innovation ...

Et ça aussi c'est interdit par l'islam !